

La place de la musique en bibliothèque publique

Je n'ai pas l'intention à travers ces quelques lignes de faire un historique de la place de la musique dans les bibliothèques publiques, même si je dois à certains moments faire référence à quelques acteurs ou moments clés de cette histoire. Si la littérature est peu abondante dans ce domaine, il existe cependant quelques ouvrages qui permettent de s'en faire une idée assez précise¹.

Christian Massault

Médiathèque municipale
Max-Pol-Fouchet, Givors
christian.massault@free.fr

Je n'ai pas non plus la prétention d'offrir une analyse exhaustive et aboutie d'un mouvement d'intégration sans doute irréversible mais néanmoins problématique, et me contenterai d'éclairer quelques pistes de réflexion nées au long de ce parcours.

Discothécaires et bibliothécaires

La question de l'évolution du secteur musique, du microsillon au disque compact, du mono au multi support, ainsi que sa place dans la bibliothèque, entre autonomie et marginalité, intégration et normalisation étant traitée par Michel Sineux dans un autre article², je me contenterai d'évoquer la question récurrente de l'identité des professionnels de la documentation musicale. Lors d'un colloque à Grenoble en 1995³, les débats avaient mis à jour la difficulté, le refus pour certains, de se considérer comme des bibliothécaires. Que ce soit sous l'angle des compétences techniques (constitution des fonds, description bibliographique, matériels de lecture), ou celui des missions (animation, formation, médiation, pro-

grammation), l'accent était plutôt mis sur les pratiques distinctives que sur les fondamentaux communs à l'ensemble de la profession. Je crois indispensable de reposer aujourd'hui la question des effets de cette logique identitaire sur la dynamique de ce secteur, au sein de l'offre documentaire des réseaux de lecture publique.

Une progression constante

Les données statistiques, principalement fournies par le rapport annuel des bibliothèques à la Direction du livre et de la lecture⁴, attestent que la documentation musicale est sortie depuis de nombreuses années de la marginalité, autant par le nombre d'établissements qui en proposent que par l'augmentation quantitative des collections (cf. tableau 1). Si la quasi-totalité des bibliothèques départementales possède un fonds de documents musicaux, l'ensemble du réseau affiche une augmentation de près de 12 %, portant à près de 53 % le nombre d'établissements proposant des collections de phonogrammes (1 749 sur 2 795 en 1999). Les phonogrammes musicaux enregistrent la même croissance avec 1 168 bibliothèques proposant un fonds (cf. tableau 2).

1. Jean-Marie Daudrix, *La Discothèque de France, une aventure culturelle*, La discothèque de France, 1985 ; *Musique en bibliothèques*, sous la direction de Michel Sineux, Paris, Éd. du Cercle de la librairie, 1993.

2. Cf. dans ce numéro, p. 28-33, Michel Sineux, « Avatars de la musique dans les bibliothèques : perspective historique ».

3. « Du discothécaire au médiateur musical, parcours d'un métier. »

4. DLL : données 1999.

Directeur adjoint de la médiathèque Max-Pol-Fouchet de Givors, **Christian Massault** est aussi maître de conférence associé à l'université Pierre-Mendès-France de Grenoble et président de plusieurs associations musicales (Acim, VDL et CMTRA). Il a dirigé Du discothécaire au médiateur musical (In 12, 1995) et est directeur des publications Écouter Voir et Lettre d'information des musiques traditionnelles.

Même si cette progression ralentit, elle reste encore très forte : les collections de phonogrammes musicaux ont progressé de 400 % entre 1980 et 1990, de 200 % entre 1990 et 1999, dépassant aujourd'hui les 6 millions de documents (24 pour 100 habitants). Cette croissance s'explique par la convergence de deux facteurs : l'ouverture régulière de nouvelles discothèques de prêt sur la période (principalement dans la catégorie des villes moyennes), des collections qui n'ont pas encore atteint leur seuil moyen d'équilibre dans un grand nombre d'établissements. Le faible taux d'équipement des villes de moins de 10 000 habitants laisse augurer que cette progression est loin d'atteindre une phase de stabilisation.

Le volume global des prêts annuels en bibliothèque municipale est proche de 190 millions en 1999. Si les prêts d'imprimés représentent toujours 83 % du nombre total, cette part est depuis plusieurs années en diminution au bénéfice des autres supports proposés : 12,6 % pour les phonogrammes (+ 0,7 %), 3,5 % pour les vidéogrammes (+ 0,4 %), 0,2 % pour les disques optiques numériques. Rapportée au nombre d'établissements proposant le prêt de phonogrammes, la part de la musique atteint aujourd'hui 25 % de leur activité.

Le recul de l'imprimé au profit des supports multimédias marque une modification des pratiques des lecteurs dans les bibliothèques, liée d'une part à la progression de l'offre signalée pré-

Tableau 1. Nombre de bibliothèques, discothèques et vidéothèques

Bibliothèques municipales des communes de	Nombre de BM	Dont nombre de BM prêtant des phonogrammes	Dont nombre de BM possédant des vidéogrammes
Paris	1*	1	1
Plus de 300 000 hab.	4	4	4
100 000 à 300 000 hab.	35	33	29
50 000 à 100 000 hab.	71	59	49
20 000 à 50 000 hab.	293	215	162
10 000 à 20 000 hab.	412	227	155
5 000 à 10 000 hab.	621	336	204
2 000 à 5 000 hab.	872	379	218
Moins de 2 000 hab.	486	219	116
Total	2795	1473	938

* La ville de Paris possède un réseau de 65 bibliothèques, dont 58 bibliothèques de prêt et 7 bibliothèques spécialisées. Paris ne dispose pas en propre d'une bibliothèque centrale.
Source : statistiques DLL.

cédemment, d'autre part à une diversification plus marquée de ces pratiques.

Des pratiques de plus en plus diversifiées

L'enquête périodique sur les pratiques culturelles des Français (DEP : ministère de la Culture 1973-1981-1989-1997) souligne la progression très forte des pratiques musicales déclarées par la population française. Pratiques d'écoute en premier lieu, mais apprentissages et pratiques de jeu (individuel ou collectif) également, dont le développement trouve dans les collections publiques un support et un accompagnement.

Il faut néanmoins souligner que la présence de phonogrammes musicaux, longtemps signe d'ouverture et de modernité dans les bibliothèques, est maintenant considérée par une grande partie des publics comme un service de base, au même titre que la fourniture de documents imprimés. L'image novatrice est actuellement portée par l'offre en disques optiques numérique (DVD, cédérom) et par l'accès à Internet, tendance renforcée par l'observation des pratiques des jeunes et des enfants.

Nous sommes loin d'une transition d'une hégémonie de l'imprimé à celle de l'audiovisuel, mais la diversification croissante des pratiques et la nécessaire réponse en termes de collections doit nous inciter à la vigilance

Tableau 2. Phonogrammes musicaux

Bibliothèques municipales des communes de	Nombre de BM possédant des phonogrammes musicaux	Nombre de BM indiquant le nombre de leurs phonogrammes musicaux	Nombre de phonogrammes musicaux	Nombre de phonogrammes musicaux pour 100 habitants
Paris	1	1	448 394	20,6
Plus de 300 000 hab.	4	4	430 922	22,1
100 000 à 300 000 hab.	35	33	1 035 939	19,5
50 000 à 100 000 hab.	60	52	880 840	25,5
20 000 à 50 000 hab.	194	186	1 650 639	27,3
10 000 à 20 000 hab.	188	171	807 948	33,2
5 000 à 10 000 hab.	280	254	381 926	21,4
2 000 à 5 000 hab.	270	253	96 123	11,6
Moins de 2 000 hab.	136	128	18 911	11,3
Total	1 168	1 084	5 751 642	23,8

Source : statistiques DLL.

Tableau 3. Les partitions

Bibliothèques municipales des communes de	Nombre de BM ayant des partitions	Nombre de BM indiquant le nombre de leurs partitions	Nombre de partitions
Paris	1	1	33 157
Plus de 300 000 hab.	3 (75 %)	3	23 986
100 000 à 300 000 hab.	28 (80 %)	20	53 165
50 000 à 100 000 hab.	44 (61,9 %)	34	43 253
20 000 à 50 000 hab.	86 (29,3 %)	67	37 056
10 000 à 20 000 hab.	42 (10,1 %)	31	9 691
5 000 à 10 000 hab.	23 (3,7 %)	19	1 792
2 000 à 5 000 hab.	14 (1,6 %)	10	909
Moins de 2 000 hab.	11 (2,2 %)	6	41
Total	252 (9 %)	191	203 050

N.B. : les pourcentages s'appliquent à la tranche de population concernée.
Par exemple : 28 bibliothèques, soit 80 % de la tranche 100 000 à 300 000 habitants.
Source : statistiques DLL.

quant à nos capacités à y faire face. La présence de la musique, sur tous ses supports, n'est sans doute pas suffisamment banalisée dans les bibliothèques pour avoir la garantie de ne pas pâtir d'une concurrence des nouveaux supports d'information.

Les limites de la médiathèque musicale

Le concept de médiathèque musicale, mis à l'épreuve de la pratique depuis plus de dix ans à la suite des propositions de Michel Sineux et Dominique Hausfater⁵, peine à trouver son point d'équilibre. Plusieurs facteurs interdépendants peuvent expliquer ces difficultés.

L'analyse des pratiques du public, malgré le développement des conservatoires et écoles de musique et des pratiques amateurs, montre une prédominance très forte de la demande en musique enregistrée.

La culture professionnelle des discothécaires, malgré le glissement sémantique de la logique du support (le disque) à la logique du contenu (la musique), reste très marquée par le poids des collections de phonogrammes.

Les choix budgétaires de répartition entre les différents supports de

5. Dominique Hausfater, *La médiathèque musicale publique : évolution d'un concept et perspectives d'avenir*, Paris, AIBM, 1991.

la musique sont marqués par les deux facteurs précédents, et entretiennent le déséquilibre en confortant ce qui reste toujours le fonds de commerce de la bibliothèque musicale publique, le disque.

Un déséquilibre des formations, tant initiales que continues, ne facilite pas la sortie de ce cercle très peu vertueux, accentuant même une partition professionnelle sous-jacente : le disque aux discothécaires, la musique imprimée aux bibliothécaires (musicaux).

Le retard de la musique imprimée

Seule forme de la musique présente dans les bibliothèques pendant des siècles, la version imprimée a subi une éclipse d'un demi-siècle, pendant que le phonogramme s'installait dans les collections publiques. Le rapport du Conseil supérieur des bibliothèques (CSB) pour l'année 1995 signalait, sous la plume de Michel Melot, la grande misère de la musique imprimée dans les bibliothèques françaises, tout en soulignant le décalage vertigineux avec la plupart des autres pays européens. Les préconisations dont le rapport était assorti indiquaient la nécessité d'une démarche volontariste pour réduire ce retard.

Il ne semble pas, au vu des éléments statistiques dont nous disposons, que la situation soit aujourd'hui

Tableau 4. Répartition des collections de partitions *

Nombre de partitions	Nombre de BM
De 1 à 100	48
De 100 à 500	59
De 500 à 1 000	42
De 1 000 à 5 000	35
Plus de 5 000	7

* Cent soixante-dix-neuf bibliothèques prêtent et/ou communiquent leurs partitions.

différente. Moins de 10 % des bibliothèques municipales possèdent un fonds de partitions, pour un total d'un peu plus de 200 000 documents (cf. tableau 3). Le fonds moyen dépasse rarement quelques centaines d'unités, quarante-deux établissements seulement en possèdent plus de mille (cf. tableau 4).

Le volontarisme pour sortir de cet état de fait peut se décliner à plus ou moins long terme. Si la formation de professionnels de la documentation musicale réellement polyvalents et compétents sur tous les supports peut être envisagée dans les cursus de formation, il est néanmoins indispensable de mettre en place des mesures à effet rapide. Particulièrement en élaborant une charte des collections musicales intégrant les différents supports, avec les arbitrages budgétaires induits. En développant de manière conséquente l'articulation avec les organismes de formation musicale (conservatoires, écoles de musique et associations), et en complétant leurs ressources documentaires. Ces différentes approches peuvent être développées à travers un renforcement des outils de coopération et de concertation professionnelle.

Organisation et mise en réseau

La dynamique associative n'est pas récente parmi les bibliothécaires musicaux, même si depuis deux ans elle a manifestement pris une tout autre ampleur.

Représenté au sein de la sous-section de l'ABF « les discothécaires »

LA PLACE DE LA MUSIQUE EN BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE

depuis la création de l'option musique du CAFB en 1975, le groupe pionnier choisit la dissolution en 1988 lors du congrès de Marseille. L'association « Discothèque de France » est dissoute la même année, son directeur Jean-Marie Daudrix considérant comme irréversible la prise en compte de la musique dans les bibliothèques, objet de sa création en 1960.

Les premières associations régionales voient le jour dans les années 1980 : VDL (Vidéothécaires, discothécaires de la région lyonnaise) en Rhône-Alpes, depuis 1984, « Prise Multiple » à Grenoble. Le rôle des agences régionales de coopération sera important dès la fin des années 1980 pour la coordination des activités des discothécaires : agence de Basse-Normandie autour d'une première approche des « vedettes matières musicales », agence de Bretagne ou de Franche-Comté autour de la formation, etc. Regain au début du nouveau siècle avec de nouvelles associations : discothécaires de l'Est, discothécaires du Languedoc.

La revue professionnelle *Écouter Voir*

Éditée par l'Association pour la coopération de l'interprofession musicale (Acim), soutenue depuis 1989 par la Direction du livre et de la lecture (à travers « feu » le Centre national de coopération des bibliothèques publiques) et la ville de Paris (à travers la Discothèque des Halles devenue Médiathèque musicale de Paris), la revue *Écouter Voir* n'a que très partiellement réussi le pari de l'interprofession. Elle représente, en revanche, le lien le plus fort entre les discothécaires puisque, avec plus de mille abonnés, elle couvre la quasi-totalité du réseau des bibliothèques musicales. L'ouverture du site de l'Acim⁶ à l'automne 2001 positionne l'association comme un lieu essentiel pour

6. <http://www.ecoutervoir.org>
ou <http://www.acim.asso.fr>

l'échange d'informations et la réflexion autour des problématiques professionnelles.

Rencontres nationales

Souhaitées, revendiquées parfois, par un grand nombre de professionnels, les rencontres nationales ont mis du temps à voir le jour. Quelques initiatives régionales autour de stages de formation continue (Rennes ou Bourges) ont permis de tester la pertinence de l'initiative. Une édition zéro, avec le partenariat de l'Acim, en 1997 à Bourges, coup d'essai restreint par une communication trop tardive, regroupa une trentaine de collègues. Les premières rencontres, programmées en avril 2001, toujours dans le cadre du « Printemps de Bourges », ont regroupé plus de quatre-vingts bibliothécaires concernés par le thème de la musique en réseau. Les deuxièmes rencontres se tiendront en mars 2002 à Villeurbanne, dans le cadre du festival de musiques contemporaines « Musiques en scène ». Elles seront couplées avec la dixième journée d'étude régionale organisée par VDL sur le thème de l'organisation des collections de documents sonores en bibliothèque publique. À l'occasion de la réédition de *Musique en bibliothèques* sous la direction de Gilles Pierret, au Cercle de la librairie, la question du cadre de classement des phonogrammes et de son intégration dans le cadre général des bibliothèques (compatibilité avec la Dewey) sera reposée comme une des pierres angulaires de l'unité de la profession.

Liste de discussion

Née de l'initiative de discothécaires de l'Est (particulièrement son modérateur Xavier Galaup, de la BDP du Haut-Rhin), la liste de discussion *discothecaires_fr*⁷ existe depuis maintenant deux ans. Avec plus de

7. discothecaires_fr@yahoogroups.fr

400 abonnés et plus d'une centaine de messages par mois, elle n'est pas seulement un outil d'échange d'informations (animations, foire aux questions, dépouillement de périodiques, etc.), mais également un lieu de débat.

Parmi ces débats, et sans négliger ceux qui traitent des problèmes de formation, des vieux démons de la reconnaissance professionnelle des discothécaires, ou de la « déqualification » à travers la polyvalence, trois me paraissent aujourd'hui symptomatiques d'une maturité longtemps repoussée.

- Une révision du cadre de classement des documents sonores qui prenne en compte autant les questions proprement musicales que l'unité de classement au sein des établissements, quels que soient les documents.

- Une réflexion naissante sur le rôle patrimonial des collections de documents sonores en bibliothèque publique, face à la volatilité de ces produits d'édition, et au grand nombre qui échappe au dépôt légal.
- L'application des principes de construction d'une politique documentaire appliquée aux documents musicaux, en adaptant les outils conçus pour l'imprimé depuis quelques années.

Cette synthèse rapide de la place de la musique en bibliothèque aujourd'hui présente une situation contrastée. Des avancées significatives d'un côté : progression des collections et des prêts, meilleure desserte des populations, banalisation du service musique. Des zones d'ombre par ailleurs : difficultés dans la diversification des services, problèmes récurrents de positionnement, concurrence des nouveaux médias en terme d'arbitrage budgétaire. Des raisons d'espérer, enfin, à travers les débats et les sujets qui mobilisent les professionnels de la documentation musicale, témoins de leur capacité à participer avec tous les bibliothécaires à la construction des bibliothèques de demain.

Novembre 2001